

FONDS D'INNOVATION POUR LA FORMATION (RÉGION SUD)

NOUVEL APPEL À PROJETS DE LA RÉGION SUD : INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES ET INGÉNIERIE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES VERS LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

OBJECTIF ?

Cet appel vise l'émergence d'innovations dans les méthodes d'accompagnement et les approches pédagogiques, afin de faciliter, notamment par la formation professionnelle, l'accès aux métiers de l'industrie.



TYPE D'INTERVENTION

Subvention de fonctionnement et subvention d'investissement

NIVEAU D'INTERVENTION

- Subvention de fonctionnement : 70% maximum du cout total du projet
- Subvention d'investissement : 50% maximum du cout total du projet
- Coût total du projet minimum : 100 000€



CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères principaux :

- Réponse au besoin : le projet propose une solution nouvelle et une réelle plus-value à une problématique emploi-formation
- Expérimentation et prise de risque : détermination de l'ampleur de la nouveauté
- Les bénéficiaires et autres parties-prenantes : détermination du périmètre et de l'opérationnalité du partenariat
- Cohérence entre les moyens alloués au projet et les objectifs poursuivis



Critères favorisants :

- Ambition du partenariat, engagements des partenaires
- Agilité et souplesse du projet
- Compétences émergentes
- Mobilisation de modalités pédagogiques de formation à distance (e-learning)

TYPES D' ACTIONS ?

- Innovations permettant l'intégration pleine des enjeux du développement durable dans l'évolution des métiers industriels
- Innovations en matière de construction et de sécurisation des parcours de formation vers les métiers industriels, des passerelles inter-métiers, inter-filières, entre formation initiale et continue, du sourcing à la mise à l'emploi
- Innovations pédagogiques portant sur les formes, supports et déroulés d'enseignement, s'appuyant notamment sur le numérique, les mises en situations professionnelles, l'approche et l'usage des blocs de compétences, les fonctions tutorales/mentorales, le transfert de savoir-faire...



THÉMATIQUES VISÉES

Formations et industrie

DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Les dépenses éligibles sont celles liées à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions nouvelles de formation et d'accompagnement (actions d'ingénierie, conception et amorçage, de formation et d'accompagnement et inclut l'acte de formation support, la formation des formateurs et des accompagnateurs, et les petits équipements de formation...)

POUR QUI ?

Les projets sont proposés par un opérateur unique ou dans le cadre d'un partenariat liant différents acteurs de la formation et/ou de l'entreprise :

- Organismes de formation continue ou initiale
- Un campus des métiers ou un membre d'un campus des métiers
- Une entreprise, un groupement d'intérêt économique, une association, une société coopérative d'intérêt collectif, ou d'autres formes de groupements d'entreprises : projet collaboratif obligatoire avec des organismes de formation ou campus de métiers
- Une organisation professionnelle ou un OPCO



DATE LIMITE ?

31 JUILLET 2020



DURÉE DU PROJET

24 mois maximum

axess
Développement